

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 9 mars 2021 par visioconférence Zoom et diffusée simultanément via le site web de la Municipalité, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Sept personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-
1. Ouverture de la séance
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 9 février 2021
 - 4.2 Séance spéciale du 16 février 2021
 5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt du compte rendu du Comité culture et patrimoine du 27 janvier 2021
 7. Rapport des activités des membres du conseil
 8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Achat d'un habit de combat
 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Fourniture et installation de trois génératrices aux trois postes de pompage



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

- 9.2 Demande de prolongation du délai pour la production de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable en vertu des articles 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
- 9.3 Projet de remplacement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sur la Route Louis-S.-St-Laurent (Route 147) – Protocole d'entente pour le partage des coûts des travaux
- 10. Travaux publics
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Affectation au fonds Loisirs
 - 11.2 Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie (ASJHE)
 - 11.3 Fête nationale 2021
 - 11.4 Affectation au fonds de la Bibliothèque
 - 11.5 Projet de recherche sur les réalisations des conseils municipaux au fil du temps par la Société d'histoire de Compton
 - 11.6 Projet d'acquisition d'un ombrage au Récré-O-Parc - Autorisation de déposer une demande de subvention
- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2021
 - 12.2 Demandes de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 12.2.1 25 rue du Grand-Duc – Construction d'un entrepôt (zone C-11)
 - 12.2.2 110-112 chemin Moe's River – Agrandissement de résidence (garage attaché) – Zone HBD-3
 - 12.3 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la CPTAQ – 201 chemin de Hatley
 - 12.4 Adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) 2021-2022
- 13. Mise en valeur du territoire
- 14. Administration
 - 14.1 Renouvellement du contrat de L'écho 2021
 - 14.2 Facture de Bell découlant du déplacement du poteau électrique lié aux travaux de l'hôtel de ville - approbation du dépassement de coût
 - 14.3 Demande d'aide financière de l'entreprise Flavoura dans le cadre du Programme d'aide financière pour les entreprises agroalimentaires - autorisation de signature du protocole d'entente.
 - 14.4 Appui à Statistique Canada pour le recensement de la population de 2021
 - 14.5 Remplacement du photocopieur
- 15. Ressources humaines
 - 15.1 Embauche d'un directeur au Service sécurité incendie de Compton
 - 15.2 Permanence de M. Jonathan Arès au poste de journalier-chauffeur aux travaux publics
- 16. Règlements
 - 16.1 Règlement no 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.
 - 16.1.1 Présentation du Règlement
 - 16.1.2 Adoption du Règlement

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 mars 2021
18. Parole aux conseillers
19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Adoption de l'ordre du jour

085-2021-09-03

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout des points suivants :
 - 17.1 Autorisation de signature de l'entente de subvention dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)*.
 - 17.2 Émission de constats d'infraction – Immeuble du 6288 route Louis-S.-St-Laurent
 - 17.3 Appui à l'école primaire Louis-St-Laurent – Demande d'aide financière auprès du Fonds AgriEsprit.
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 9 février 2021

081-2021-03-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 26 février 2021 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 16 février 2021

082-2021-03-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 26 février 2021 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 février 2021, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 février 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

083-2021-03-09

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} février 2021 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 2 mars 2021, des paiements ont été émis pour un total de : 265 236,80 \$

Annexe 2

Salaires payés du 24 janvier au 20 février 2021	118 599,05 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>175,82 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	118 423,23 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt du compte rendu du Comité culture et patrimoine du 27 janvier 2021

Le compte-rendu de la rencontre du Comité culture et patrimoine tenue le 27 janvier 2021 est déposé.



No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

7. **Rapport des activités des membres du conseil**

8. **Sécurité publique – protection contre les incendies**

8.1 **Achat d'un habit de combat**

084-2021-03-09

Considérant la résolution 050-2021-02-09 autorisant l'achat de cinq habits de combat;

Considérant le retour d'une absence prolongée d'un pompier volontaire au sein de la brigade du Service de sécurité incendie;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer son habit de combat puisqu'il est arrivé à sa fin de vie;

Considérant que cet habit de combat devient le sixième à acquérir en 2021;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un habit de combat chez 1200⁰ Boivin et Gauvin au coût de 2 420 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du Service sécurité incendie;
- c. d'autoriser le remaniement d'un montant net de 5 100 \$ du poste 02 22000 141 – *salaire régulier* vers le poste 02 22000 650 – *Vêtements, chaussures et accessoires*

Adoptée à l'unanimité

cc : 1200 Boivin et Gauvin
SSI
Trésorerie

9. **Hygiène du milieu**

9.1 **Fourniture et installation de trois génératrices aux trois postes de pompage**

085-2021-03-09

Considérant que les postes de pompage actuels sont alimentés par une génératrice portative et un tracteur;

Considérant que les normes prévoient que tous les postes de pompage soient dotés d'une génératrice permanente automatisée en cas de panne électrique afin d'éviter des déversements d'eaux usées dans l'environnement;

Considérant que l'acquisition de ces génératrices s'inscrit dans la programmation de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

Considérant la demande de prix auprès de trois fournisseurs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat et l'installation de trois génératrices au diésel aux postes de pompage Hameau, Massé et Paul, par J'Phil électrique inc. au coût de 78 900 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2021 et financé par le programme TECQ 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité

cc : J'Phil électrique
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9.2 Demande de prolongation du délai pour la production de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable en vertu des articles 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

086-2021-03-09

Considérant le contexte actuel de la pandémie qui a fait en sorte d'occasionner des délais supplémentaires;

Considérant les conditions de sécheresse rencontrées lors de l'été 2020 ayant causé une surcharge de travail à l'hydrogéologue mandaté à ce dossier;

Considérant la date limite du 1^{er} avril pour la production du rapport d'analyse de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU de demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prolonger le délai de production du rapport d'analyse de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable jusqu'au 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Philippe Perrier, géo. M.Sc.
Urbanisme et réseaux

9.3 Projet de remplacement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sur la Route Louis-S.-St-Laurent (Route 147) – Protocole d'entente pour le partage des coûts des travaux

087-2021-03-09

Considérant que la Municipalité de Compton doit procéder au remplacement de ses conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sur un tronçon de la Route 147 (n° civique 6669 @ n° civique 6630);

Considérant que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a procédé à l'inspection télévisée des conduites d'égout pluvial dans ce secteur de la Route 147, laquelle a démontré que les conduites existantes devront être remplacées;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec est ouvert à entamer un protocole d'entente avec la Municipalité de Compton afin de permettre la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus en simultané, le tout, dans l'objectif de réaliser un partage des coûts des travaux en tranchée commune;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Compton confirme par la présente qu'elle désire participer à l'élaboration d'un protocole d'entente avec le Ministère des Transports du Québec dans le cadre de la réfection de ce tronçon de la Route 147.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Sébastien Provencher, ing. Exp
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Affectation au fonds Loisirs

088-2021-03-09

Considérant que les profits réalisés lors de l'activité *Plaisirs d'hiver* au cours de l'année 2020 s'élèvent à 420,66 \$;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU d'affecter le montant net de 420,66\$ au fonds réservé aux Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Responsable LCVC

11.2 Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie (ASJHE)

089-2021-03-09

Considérant la demande de l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie pour soutenir monétairement les services adaptés pour des jeunes pour l'année 2021;

Considérant les besoins particuliers des jeunes nécessitant des interventions spécifiques par des ressources spécialisées;

Considérant que des familles de Compton sont membres et bénéficient des services tels que des activités sportives adaptées sous forme de répit ainsi qu'un camp de jour d'été;

Considérant que les familles participant au camp de l'ASJHE ne seront pas admissibles au *Programme d'aide financière pour la participation à un camp de jour* de la municipalité;

Considérant qu'une municipalité qui offre un service de camp de jour a l'obligation de l'offrir à l'ensemble de sa population;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

- a. d'autoriser la contribution financière de 1 200 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie (l'ASJHE) pour soutenir la participation des jeunes de la municipalité bénéficiant de ces services;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Autres – activités récréatives*.
- c. de mandater l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie à offrir des services de sports, de loisirs spécifiques pour les jeunes avec des particularités avec besoin d'accompagnement sur son territoire et membres de l'ASJHE.

Adoptée à l'unanimité

cc : Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
Responsable LCVC
Trésorerie

11.3 Fête nationale 2021

090-2021-03-09

Considérant que la situation actuelle créée par la COVID-19 et qui demeure incertaine pour l'été 2021;

Considérant la recommandation du Comité des Loisirs, à savoir, offrir une activité qui divertira les citoyens tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur à cette période;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la tenue d'une Fête nationale mobile dans les rues de Compton, le 23 juin 2021 de 18 h à 22 h;
- b. d'autoriser le versement d'un cachet de 600 \$ au chansonnier Réjean Audet pour sa prestation entre 18 h et 22 h;
- c. d'autoriser le versement d'un cachet de 150 \$ à Mme Maude Zulauff pour une prestation entre 19 h 15 et 20 h 15;
- d. d'autoriser le versement d'une somme de 715 \$ plus taxes à Sonorisation Christian Tremblay;
- e. d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec FAE Pyrotechnie au coût de 5 000 \$ plus taxes pour la tenue du feu d'artifice;
- f. d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de spectacle d'amuseurs de rue avec Spectranie – Marc Lafrenière au coût de 980 \$ plus taxes;
- g. d'autoriser l'utilisation d'un véhicule des travaux publics ainsi qu'un employé municipal si requis;
- h. d'autoriser l'utilisation d'un camion incendie ainsi que deux pompiers de 17 h 30 à 22 h 30 pour un total de 5 heures chacun au taux formation le plus élevé;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

- i. que les deniers requis, totalisant 8 240 \$ net plus les frais de captation s'il y a lieu, soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Autres – activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Réjean Audet
Spectranie – Marc Lafrenière
Sonorisation Temblay
FAE Pyrotechnie
Maude Zulauff
Responsable LCVC
Trésorerie

11.4 Affectation au fonds de la Bibliothèque

091-2021-03-09

Considérant qu'il y a lieu d'affecter les revenus et dépenses 2020 de la Bibliothèque au Fonds réservé;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'affecter les revenus de la bibliothèque 95.20 \$ au Fonds réservé à la Bibliothèque;
- b. d'affecter les revenus d'intérêts de 5.30 \$ au Fonds réservé à la Bibliothèque;
- c. de financer l'ajout de deux cadeaux supplémentaires pour les bénévoles totalisant 57 \$ par le Fonds réservé à la Bibliothèque;
- d. de financer l'acquisition du guide de l'auto acheté en octobre 2020 au coût net de 22,99 \$ par le fonds réservé à la Bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

**11.5 Projet de recherche sur les réalisations des conseils municipaux
au fil du temps par la Société d'histoire de Compton**

092-2021-03-09

Considérant la recommandation du Comité culture et patrimoine à savoir, de confier le projet de recherche dans les archives municipales à la Société d'histoire de Compton, afin de mettre en lumière les réalisations majeures à Compton par les conseils municipaux au fil des ans;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer le budget attribué à ce projet;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

- a. d'autoriser un budget maximum de 2 500 \$ pour la réalisation du projet de recherche sur les réalisations des conseils municipaux au fil du temps par la Société d'histoire de Compton;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du poste 02 70290 447 – *projets culturels*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Société d'histoire de Compton
Responsable LCVC
Trésorerie

**11.6 Projet d'acquisition d'un ombrage au Récré-O-Parc -
Autorisation de déposer une demande de subvention**

093-2021-03-09

Considérant que le programme *Fondations Communautaires du Canada – Initiative canadienne pour des collectivités en santé* offre des subventions pour transformer les lieux publics afin de permettre aux gens et aux communautés de rester en contact, en sécurité et en santé, tout en respectant les mesures et les normes de la santé publique ;

Considérant que la Municipalité souhaite présenter un projet d'acquisition d'un ombrage au Récré-O-Parc;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de *Fondations communautaires du Canada* pour l'acquisition d'un ombrage au Récré-O-Parc;
- b. d'autoriser la trésorière, Marie-Claude Fournier, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

**12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif
d'urbanisme tenue le 15 février 2021**

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif tenue le 15 février 2021 est déposé.

**12.2 Demandes de permis dans le cadre du Plan d'implantation et
d'intégration architecturale (PIIA)**

**12.2.1 25 rue du Grand-Duc – Construction d'un entrepôt (zone
C-11)**

094-2021-03-09

Considérant la présentation d'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment pour entreposage au 25, rue du Grand-Duc;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé le commentaire suivant :

- Le propriétaire devra réaliser une plantation d'arbres dans la cour avant de la route Louis-S.-St-Laurent afin de créer un écran visuel. Cette plantation doit être de cèdres ou de conifères ayant une hauteur et une densité permettant de dissimuler le bâtiment.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée en tenant compte du commentaire ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

**12.2.2 110-112 chemin Moe's River – Agrandissement de
résidence (garage attaché) – Zone HBD-3**

095-2021-03-09

Considérant la présentation d'une demande de permis pour l'agrandissement de la résidence afin d'aménager un garage attaché et fermer la galerie pour une véranda 3 saisons au 110-112 chemin de Moe's River;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme n'ont formulé aucun commentaire ou conditions particulières sur le projet;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Urbanisme et réseaux

**12.3 Demande d'autorisation de morcellement et d'aliénation de
terrain auprès de la CPTAQ – 201 chemin de Hatley**

096-2021-03-09

Considérant qu'une demande d'autorisation de morcellement, d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, LRQ, c, P 41.1,

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;

- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que le demandeur, M. Olivier Leblanc, a déposé une demande complète d'autorisation de morcellement et d'aliénation de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande de morcellement et d'aliénation vise le lot 1 803 191 (0,3 ha);

Considérant que le but visé par la vente, le morcellement et l'aliénation est de régulariser un empiètement d'un usage résidentiel, incluant la remise;

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y est respectée;

Considérant que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole où l'on retrouve des terres en culture et en boisés;

Considérant que la superficie visée du morcellement et de l'aliénation est minime (3 000 m.c.);

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur dans la Municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton appuie la demande de morcellement et d'aliénation déposée par M. Olivier Leblanc auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
Demandeur
Urbanisme et réseaux

**12.4 Adhésion au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins
versants de la rivière Saint-François (COGESAF) 2021-2022**

097-2021-03-09

Considérant que le Conseil souhaite demeurer à l'affût des différents dossiers et développements liés au bassin versant de la rivière Saint-François;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉ PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'adhésion 2021-2022 au Comité de gestion du bassin versant de la rivière St-François (COGESAF) au coût de 75\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « conseil » de la municipalité;
- c. de désigner monsieur Jean-Pierre Charuest, conseiller, en tant que représentant habilité à siéger au COGESAF.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : COGESAF
Trésorerie

13. Mise en valeur du territoire

14. Administration

14.1 Renouvellement du contrat de L'écho 2021

098-2021-03-09

Considérant l'offre de services du 3 novembre 2020 de l'OBNL L'écho de Compton pour la production de L'écho 2021;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter l'offre de service de L'OBNL L'écho de Compton pour 11 parutions de 16 pages (4 couleurs) ainsi que le coût pour 50 copies supplémentaires pour 4 mois, représentant un montant total annuel de 24 387 \$ plus les taxes applicables ;
- b. que les deniers requis. soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : OBNL L'écho de Compton
Trésorière
Dossier

**14.2 Facture de Bell découlant du déplacement du poteau électrique
lié aux travaux de l'hôtel de ville - approbation du dépassement
de coût**

099-2021-03-09

Considérant la résolution 442-2019-12-17 autorisant le paiement d'un montant de 6 953,02 \$ à Bell selon les termes du consentement des travaux sur commande pour le remplacement de poteaux;

Considérant la facture reçue de Bell au montant de 7 876,84 démontrant un dépassement de 923,82 \$ par rapport à la somme estimée;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le versement d'un montant révisé net de 8 269,70 \$ financé comme suit :

5 375,30 \$ par la subvention
2 894,39 \$ par le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

14.3 Demande d'aide financière de l'entreprise Flavora dans le cadre du Programme d'aide financière pour les entreprises agroalimentaires - autorisation de signature du protocole d'entente.

100-2021-03-09

Considérant le Programme d'aide financière pour les entreprises agroalimentaires de la municipalité;

Considérant qu'une demande d'aide financière de l'entreprise Flavora a été acheminée et déposée au Comité *ad hoc sur le Développement économique* de la Municipalité pour fins d'analyse;

Considérant la recommandation favorable dudit comité à l'effet que la demande est admissible audit Programme;

Considérant qu'à cette étape, il y a lieu de définir les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente entre la Municipalité et l'entreprise Flavora.

Adoptée à l'unanimité

cc : Flavora
Mme Nathalie Labrie
Trésorerie

14.4 Appui à Statistique Canada pour le recensement de la population de 2021

101-2021-03-09

Considérant que le prochain recensement de la population se déroulera en mai 2021 sous la gouverne de Statistique Canada;

Considérant que les données du recensement exactes et complètes recueillies auront une incidence directe pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Compton appuie le Recensement de 2021 et encourage ses citoyens à compléter leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca ou selon les directives qui seront émises par Statistique Canada.

Adoptée à l'unanimité

cc : Statistique Canada



No de résolution
ou annotation

14.5 Remplacement du photocopieur

102-2021-03-09

Considérant que le photocopieur actuel date de 2015 et est présentement en réparation;

Considérant que ce modèle n'est plus disponible et rendra plus difficile la réparation par rareté des pièces;

Considérant que le nombre de copies au compteur présage une espérance de vie de plus ou moins 2 ans à la condition d'avoir les pièces disponibles;

Considérant l'analyse des deux offres reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un copieur Konica Bizhub C450i neuf chez le Groupe A & A au coût de 4 800 \$ plus taxes ainsi que le contrat d'entretien d'une durée de 3 ans au coût de 0,008 \$ la copie noir et 0,050 la copie couleur;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le fonds de roulement pour un remboursement sur une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

cc : Groupe A & A
Trésorerie

15. Ressources humaines

15.1 **Embauche d'un directeur au Service sécurité incendie de Compton**

103-2021-03-09

Considérant l'appel de candidatures pour combler le poste de directeur au Service de sécurité incendie lancé en décembre 2020;

Considérant l'analyse des candidatures reçues par le comité administratif;

Considérant que le processus d'embauche (entrevues et tests) a été complété à la satisfaction des membres du comité;

Considérant la recommandation du comité de procéder à l'embauche de M. Jonathan Garceau;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Garceau au poste de Directeur du Service sécurité incendie de Compton;
- b. que son entrée en fonction soit prévue le 29 mars 2021;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

- c. que les conditions de travail de M. Garceau soient celles prévues au *Recueil de gestion des ressources humaines* en vigueur, à l'exception des modalités décrites à l'annexe ci-jointe;
- d. que sa rémunération soit celle inscrite à l'annexe ci-jointe;
- e. que sa période de probation soit d'un an à compter de son entrée en fonction, soit le 29 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Jonathan Garceau
SSI
Trésorerie

15.2 Permanence de M. Jonathan Arès au poste de journalier-chauffeur aux travaux publics

104-2021-03-09

Considérant l'embauche de M. Jonathan Arès le 14 juillet 2020 par la résolution 219;

Considérant que la période de probation de six mois est expirée depuis le 10 février 2021;

Considérant que le travail de M. Arès s'est révélé conforme aux exigences du poste de journalier-chauffeur aux travaux publics tel que l'indique la recommandation d'embauche du directeur général.

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU de confirmer la permanence de M. Jonathan Arès au poste de journalier-chauffeur aux travaux publics à compter du 10 février 2021 avec tous les avantages prévus au *Recueil de gestion des Ressources humaines en vigueur*.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Jonathan Arès
Travaux publics
Trésorerie

16. Règlements

16.1 Règlement no 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

16.1.1 Présentation du Règlement

105-2021-03-09

Monsieur Jean-Pierre Charuest mentionne que le Règlement n° 2020-166-3.21 a pour objet d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

Il mentionne également qu'aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet n'a été reçue à la suite de l'avis public publié le 11 février 2021.

16.1.2 Adoption du Règlement

106-2021-03-09

Considérant la volonté de la municipalité d'apporter des modifications au Règlement n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 19 janvier 2021;

Considérant que le premier projet de règlement n° 2020-166-3.21 a été adopté lors de la séance du 19 janvier 2021;

Considérant qu'une consultation écrite relativement à ce projet de règlement a été tenue entre le 20 janvier et le 4 février 2021;

Considérant l'adoption du second projet de règlement no 2020-166-3.21 a été adopté lors de la séance du 9 février 2021;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet n'a été reçue à la suite de l'avis public publié le 11 février 2021;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que soit adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11;

Adoptée à l'unanimité



Règlement	numéro	2020-166-3.21
modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.		

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2020-166;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 janvier 2021;



MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

En conséquence,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe b) Zones commerciale « C » :

- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.1 *Groupe Résidentiel* à la ligne A.3 intitulée Habitations unifamiliales en rangée *pour* la zone C-11

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier
Directeur général

cc : M.R.C. de Coaticook
Urbanisme et réseaux

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 mars 2021

17.1 Autorisation de signature de l'entente de subvention dans le cadre du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)*.

107-2021-03-09

Considérant la recommandation du comité Familles et aînés de présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme *Nouveaux Horizons Aînés* afin d'organiser des activités extérieures pour les aînés au cours de l'été 2021;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire, Bernard Vanasse, et le secrétaire-trésorier, Philippe De Courval, à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire des signataires autorisés *entente de subvention* dans le cadre du Programme *Nouveaux Horizons Aînés* d'Emploi et Développement social Canada;
- b. d'autoriser la trésorière, Marie-Claude Fournier, à signer la demande de subvention ainsi que la reddition de compte, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

17.2 Émission de constats d'infraction – Immeuble du 6288 route
Louis-S.-St-Laurent

108-2021-03-09

Remplacée par 111-2021-03-16

Considérant que des travaux d'abattage d'arbres ont été exécutés sur l'immeuble situé au 6288 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant que conformément à l'article 6.1 du *Règlement sur les permis et les certificats numéro 2020-169*, l'abattage d'arbres de plus de 30% des tiges commerciales d'une aire de coupe nécessite un certificat d'autorisation;

Considérant que ces travaux ont été exécutés sans que le propriétaire ait obtenu, au préalable, de certificat d'autorisation;

Considérant que conformément à l'article 8 du *Règlement de contrôle intérimaire numéro 7-002 visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook*, tout abattage d'arbres de plus de 30 % des tiges de diamètre commercial d'une aire de coupe totalisant plus de 10 % de la superficie boisée de la propriété nécessite une prescription sylvicole;

Considérant que ces travaux ont été exécutés sans que le propriétaire ait obtenu, au préalable, une prescription sylvicole;

Considérant que les travaux d'abattage d'arbres se sont déroulés en deux phases en ce que le propriétaire a procédé à l'abattage des arbres situés au nord de l'entrée de cour avant le 12 août 2020 puis à l'abattage des arbres situés au sud de l'entrée de cour après le 12 août 2020;

Considérant que le propriétaire a été formellement avisé, dans l'intervalle, de cesser tous travaux d'abattage d'arbres sur cet immeuble;

Considérant que la Municipalité souhaite entreprendre des procédures pénales à l'endroit du propriétaire et ce pour chacune des phases des travaux;

Considérant que la Municipalité souhaite réclamer des amendes plus sévères pour la deuxième phase des travaux;

Considérant que la Municipalité souhaite également enjoindre le propriétaire à remplacer les arbres abattus illégalement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- a. **D'ENTREPRENDRE** des procédures pénales contre le propriétaire pour les travaux d'abattage d'arbres exécutés sans autorisation (article 6.1 du *Règlement sur les permis et les certificats numéro 2020-169*) ainsi que pour les travaux d'abattage d'arbres exécutés sans prescription sylvicole (article 8 du *Règlement de contrôle intérimaire numéro 7-002 visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook*) et ce pour chacune des phases des travaux;
- b. **DE RÉCLAMER** les amendes maximales pour la deuxième phase des travaux;
- c. **D'EXIGER** que le propriétaire procède au remplacement des arbres abattus illégalement;



MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

- d. **D'AUTORISER** Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur municipal, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les quatre constats d'infraction;

Adoptée à l'unanimité

17.3 Appui à l'école primaire Louis-St-Laurent – Demande d'aide financière auprès du Fonds AgriEsprit.

109-2021-03-09

Considérant que l'école primaire Louis-St-Laurent de Compton sera agrandie de 4 classes;

Considérant que la cour de l'école devra conséquemment être réaménagée afin d'accueillir plus d'élèves (de la maternelle 4 ans à la 6e année);

Considérant que la cour actuelle rencontre certaines problématiques dont : un ilot de chaleur causé par la présence de trop peu d'arbres; des modules de jeux vétustes et des surfaces de jeux qui se dégradent (diagnostic détaillé par le CSLE);

Considérant que le projet d'aménagement et le verdissement de la cour de l'école Louis-St-Laurent de Compton est un projet d'immobilisations qui permettra d'améliorer la qualité de vie dans notre collectivité rurale;

Considérant que le projet répond à la Politique familiale et des aînés de Compton et de son plan d'action 2020-2024;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'école primaire Louis-St-Laurent dans sa demande d'aide financière de 25 000 \$ auprès du Fonds AgriEsprit pour pouvoir concrétiser son projet visant l'aménagement et le verdissement de la cour d'école prévoyant dix zones d'activités pour répondre aux besoins des enfants de différents âges et des groupes communautaires.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole Louis-St-Laurent

18. Parole aux conseillers

Le conseiller Bouthillette souligne l'implication des femmes sur le Conseil en regard de la journée de la femme.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 28 , clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021



No de résolution
ou annotation

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

